

# Loi Rossignol : les socialistes aux abois rêvent d'une France Big Brother



Ce jeudi, nous avons assisté à une scène grotesque, qui résume la déliquescence du quinquennat Hollande. Le croque-mort de l'Elysée nous a raconté qu'il avait été un président formidable, qu'il n'avait fait qu'une erreur, celle de vouloir déchoir de la nationalité française les multi-récidivistes d'origine étrangère, et que sinon, il avait eu tout bon. Il a juste oublié de nous informer qu'il n'avait que 4 % d'opinion favorable dans les sondages, ce qui signifie que soit les Français sont stupides (ce que pensent les socialauds), soit il nous enfumait et que son bilan était catastrophique.

C'était tellement drôle que l'humoriste Tanguy Pastureau (d'un autre niveau que les blaireaux de France Info) s'est permis de faire rire les auditeurs en faisant rire de Hollande, et en citant Riposte Laïque.

Certes, ce n'est pas l'inoubliable publicité d'Ali Juppé pour notre site, devant 8,5 millions de téléspectateurs, où nous avons été carrément accusés de l'avoir fait perdre, mais tout de même...

Et pourtant, alors qu'un humoriste, et l'ex-futur président de la République parlent de nous, alors qu'un journaliste, David Doucet, consacre un livre et des conférences à « La fachosphère », dans les coulisses, les socialistes préparent un de leurs derniers coups bas, et pas des moindres.

Laurence Rossignol, ancienne trotskiste qui n'a jamais travaillé de sa vie, et est restée 18 ans au Conseil d'administration de la Mnef, proche de Julien Dray et de Sos Racisme, aujourd'hui ministre de la Famille, a concocté un plan qui aurait fait merveille à Cuba, chez Fidel Castro (que Ségolène Royal a encensé de manière scandaleuse), dans toutes les dictatures communistes et dans tout pays totalitaire.

Voilà ce projet de loi, voté par cinquante députés (à peine un sur dix) et rejeté par le Sénat.

*Sera désormais puni de deux ans de prison et de 30.000 euros d'amende « le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption de grossesse » par « tout moyen », « y compris en diffusant ou en transmettant par voie électronique ou en ligne, des allégations, indications de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse ».*

Soyons clairs, il n'est pas question de vouloir revenir sur le droit à l'avortement, ce n'est même pas le débat. Nous considérons que, pour les femmes, le droit de maîtriser la contraception, et d'avoir un enfant quand elles le désirent, est un formidable acquis qui tire la société qui se réclame des libertés vers le haut. Par ailleurs, nul ne peut se réjouir qu'il demeure en France 200.000 femmes qui avortent tous les ans. Enfin, dans un pays qui se réclame de Voltaire, il devrait être autorisé d'expliquer qu'on est hostile à l'avortement, avec les arguments que chacun estime nécessaires d'utiliser. Que les scientifiques s'expriment sur la viabilité du fœtus, et que les Français choisissent. Cela s'appelle la démocratie.

Mais là, avec la loi Rossignol, on est passé à une autre étape. On renvoie dos-à-dos ceux qui, de manière scandaleuse, avec Xavier Dor, opéraient, avec les commandos anti-IVG, un délit d'entrave physique au droit à l'avortement, avec la liberté de sites internet, que le gouvernement s'arroge le droit de faire fermer manu militari, en envoyant le responsable en prison pour deux ans, rien de moins !

Nous connaissons assez les socialistes depuis cinq ans pour comprendre la stratégie. La réinfosphère ennuie leurs petits copains du *Monde*, du *Nouvel Obs* et de *Libération*, ainsi que la caste de France Inter, qui n'ont plus le monopole de l'information, ni le pouvoir de mentir aux Français sans se faire épingler par la patrouille de la réinfosphère.

Bien évidemment, cette loi, liberticide, n'est qu'une première étape vers quelque chose de bien plus important : la mise au pas de tout ce qui dérange le pouvoir officiel, et notamment, nous concernant, le droit de critiquer l'islam, de refuser l'islamisation de notre pays, l'invasion migratoire, de contester l'utilité de l'Union européenne, le réchauffement climatique (rappelons-nous l'épisode Verdier, viré de France 2).

Il y a, dans cette proposition de loi, un principe totalitaire : tout ce qui osera contester la propagande de l'Etat deviendra un mensonge caractérisé de délit, qui entraînera la fermeture du site, l'emprisonnement des responsables et de lourdes sanctions financières. La logique stalinienne des lois dites anti-racistes va s'élargir à un ensemble de sujets de société, transformant notre pays en France Big Brother.

Remplacez « **délit d'entrave numérique sur l'avortement** » par « **délit d'entrave numérique sur la mise en place de l'islam de France** », et vous aurez, par le précédent de la loi scélérate de Rossignol, mis en place l'outil législatif qui permettra à n'importe quel gouvernement, même quand les socialauds auront été virés, dans cinq mois à présent, de fermer immédiatement les sites qui dérangent.

Et sur l'islam, nous n'avons pas une confiance aveugle dans les candidats qui pourraient remplacer Hollande à l'Elysée, encore moins quand on entend certaines déclarations de Fillon ou Marine qui toutes nous entraînent vers la reconnaissance d'un islam de France.

Et qu'on ne vienne pas nous faire le coup de la paranoïa. Nous savons de quoi nous parlons. Nous avons une vingtaine de procès dans les tuyaux. Un ministre de l'Intérieur qui, comme le maire de Paris (même étiquette) a déposé quatre plaintes contre nous. Un fondateur qui, perquisitionné à son domicile, n'a toujours pas récupéré son téléphone et son ordinateur.

Un président suisse, responsable de notre site helvétique, condamné pour avoir autorisé la publication d'un texte d'un apostat de l'islam ! Condamnation tellement inique que le député du Valais Jean-Luc Addor a écrit au ministre de la Justice française, pour protester contre la justice française, qui paraît vouloir se transformer en police mondiale de la pensée.

<https://ripostelaique.com/le-depute-suisse-addor-refuse-que-la>

[- justice-francaise-devienne-la-police-mondiale-de-la-pensee.html](#)

Et encore, Jean-Luc Addor ignore que la justice française a réussi à inculper et condamner trois directeurs de publication en même temps : outre l'ancien président suisse Alain Jean-Mairet, ils ont mis en examen Pierre Cassen, considéré comme le vrai responsable de publication, et condamné les éditions Riposte Laïque, pour avoir publié un texte sur les deux caissières voilées de H et M, magasin de prêt-à-porter.

Le député suisse ne sait pas davantage que, ce lundi, Pierre Cassen, victime d'un véritable harcèlement de la part du Parquet de Paris, sera encore convoqué par la police, pour répondre (ou refuser de répondre) à deux nouvelles plaintes, dont il ignore tout de la nature...

La semaine prochaine, la 17e Chambre se permettra, suite à une nouvelle plainte de la LDH et de son ineffable président d'Honneur Tubiana, de juger Christine Tasin, coupable d'avoir évoqué la violence des migrants de Calais, et d'avoir exigé que le gouvernement y mette fin par des moyens virils s'il le faut. Procès !

Ils ont même accéléré un autre procès, contre Christine Tasin. Habituellement, entre une plainte et l'aboutissement devant la 17e Chambre, il faut au moins un an et demi, voire souvent davantage. Par exemple, notre dessinateur Ri7, contre qui Hidalgo a déposé plainte en juillet 2014, n'a toujours pas été convoquée... Par contre, Christine, qui, au lendemain de l'assassinat des deux policiers de Magnanville, avait accusé « L'islam, assassin », sera convoquée neuf mois plus tard, le 1er mars 2017, suite à un signalement de la Licra (même méthode que les collabos en 1940) et une plainte du Parquet. Nos avocats sont stupéfaits d'un délai aussi court, qui montre la volonté, de la part de ce régime et ses obligés, de briser notre mouvance par tous les moyens.

Nous sommes dans un contexte où Pascal Bruckner est traîné devant un tribunal par les Indigènes de la République de Bouteldja et les Indivisibles de Rockaya Diallo. Où Eric Zemmour est, lui, traîné devant la justice par une avocate franco-marocaine, et se voit condamné par la meute des prétendus antiracistes, pour des propos à un journal italien qu'il n'a même pas tenus. Ivan Rioufol était lui poursuivi par le CCIF. Renaud Camus a vu ses condamnations confirmées par la Cour de cassation, suite à une plainte des islamo-collabos du Mrap, les mêmes qui ont décidé qu'Alain Dubos n'avait plus le droit de signer ses livres et de faire jouer sa pièce de théâtre à Mont-de-Marsan.

Nous voyons, devant la progression du vote populaire et identitaire, en France et dans le monde, surtout suite à la formidable victoire de Donald Trump, des paroles inquiétantes se libérer, remettant en cause la légitimité du suffrage universel. Certains, en France, comme un Malek Boutih et des réseaux d'extrême gauche, affirment qu'ils n'accepteront jamais la victoire de Marine Le Pen dans les urnes. D'autres en sont même à envisager la même démarche avec Fillon !

C'est pourquoi nous considérons urgent, sans partager la vision du monde des adversaires du droit à l'avortement, de nous mobiliser au maximum pour mettre en échec cette loi liberticide de Laurence Rossignol. Les socialistes ont suffisamment, en quatre ans et demi, réduit notre liberté d'expression et attaqué les libertés publiques, pour que tout soit fait pour les mettre en échec, avant de les renvoyer dans les poubelles de l'histoire.

Dans cinq mois, les socialistes ne seront plus là, il sera temps de nous battre pour récupérer nos libertés, bafouées depuis trente ans, en exigeant notamment l'abrogation des lois liberticides Pleven-Gayssot-Taubira.

Mais en attendant, une urgence : balayer la loi Rossignol, et empêcher des socialistes aux abois de frapper la

réinfosphère et une presse internet qu'ils rêvent de briser.